

A Vallon Pont d'Arc,
Le 25 mai 2021

COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE : ALLEGEMENT POST VACCINAL DES MESURES DE PROTECTION

Madame, Monsieur,

Je me permets de revenir vers vous afin de vous informer des dernières mesures sanitaires mises en œuvre au sein du secteur EHPAD de l'hôpital de Vallon Pont d'arc dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Les dernières recommandations nationales invitent à actualiser les mesures de protection mises en place au sein des établissements de santé afin de les assouplir, le cas échéant, compte-tenu de la situation épidémique locale.

C'est dans ce contexte qu'après une première étape d'assouplissements (communiqué du 15 mars 2021), le présent communiqué constitue une seconde étape visant à poursuivre et amplifier le retour progressif à la normale attendu par tous.

Ainsi que le rappelle la note du Ministère, cette nouvelle étape doit toujours s'accompagner d'une vigilance renforcée de l'apparition de symptômes évocateurs du virus, notamment chez les personnes non encore protégées par la vaccination.

Après concertation des professionnels médicaux et paramédicaux, la Direction a souhaité la mise en œuvre de nouvelles mesures de gestion qui ont fait l'objet, le jeudi 20 mai 2021, d'un dialogue entre toutes les parties prenantes de l'établissement dans le cadre d'une consultation du Conseil de la vie sociale (CVS) qui associe les résidents, les représentants de leurs familles et des professionnels qui les accompagnent.

Ces mesures ont reçu un accueil favorable à l'unanimité des membres du Conseil de la Vie Sociale.

L'assouplissement des mesures de gestion qui vous est présenté ci-après, reste conditionné à l'avancement de la campagne vaccinale et à l'évolution de la situation épidémique locale.

Aussi, il est rappelé que, même en cas d'assouplissement de certaines mesures, il est important de maintenir un **haut niveau d'observance des mesures de gestes barrières** (port du masque chirurgical, lavage des mains, etc.) **de distanciation physique** (même pour les personnes ayant bénéficié d'un schéma vaccinal complet) **et des mesures de gestion collective des locaux.**

Ainsi que le préconise le Conseil Scientifique, la détection de trois cas (contre un cas lors des précédentes recommandations) parmi les résidents et/ou les professionnels conduira à une remise en cause immédiate des mesures d'assouplissement, pour une durée limitée jusqu'à ce que le cluster soit maîtrisé. La réversibilité peut être prévue sur tout l'établissement ou par secteur.

A ce stade de l'épidémie, les mesures présentées visent à assurer les mêmes droits et libertés aux résidents, quel que soit leur statut vaccinal et immunitaire, mais elles prévoient que des mesures de protection supplémentaires soient prises pour les personnes non vaccinées.

Pour information, au vendredi 21 mai 2021, **90% des résidents** ont bénéficié d'un schéma vaccinal complet à deux injections.

LES VISITES					
Tous les services	Pont d'Arc 0	Pont d'Arc 1	Pont d'Arc 2	IBIE	CANTOU
7 jours / 7	<p>Sur RENDEZ-VOUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les visites se déroulent tous les jours de la semaine de 13h30 à 17h. Pas de limitation de la durée de visite L'autorisation de visite ne concerne pas le secteur médecine/SSR, dont l'accès est strictement interdit à toute personne extérieure au service 				
Modalités pratiques	<ul style="list-style-type: none"> Visite en chambre (respect des gestes barrières et port du masque obligatoire pour le visiteur) ou si les conditions météorologiques le permettent, profiter de la cour intérieure de l'établissement pour réaliser la visite, ou promener aux alentours de l'EHPAD Encadrement strict du nombre de visiteurs : pas plus de 40 visiteurs ne seront autorisés en visite par après-midi (limitation des flux) et pas plus de 2 visiteurs par résidents en chambre. Interdiction pour les visiteurs d'utiliser les espaces collectifs de l'établissement (salle à manger, petits salon...) qui sont strictement réservés aux résidents. Les mesures de sécurité à l'entrée continuent de s'appliquer pour les visiteurs qui sont invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée de la visite. 				
	<ul style="list-style-type: none"> A leur arrivée, les visiteurs devront : <ul style="list-style-type: none"> - remplir un auto-questionnaire + registre de traçabilité (nom, adresse, numéro de téléphone portable) + rappel des gestes barrières - zone de désinfection : désinfection des mains et des objets partagés sources de contamination (téléphones et équipements numériques), vérification du port du masque. Il est rappelé que les visites ne sont pas autorisées pour toute personne revenant d'un pays hors UE et devant respecter un isolement de 7 jours, même en cas de test négatif. 				
LES SORTIES EXTERIEURES					
LORS DES VISITES	<p>Les promenades aux alentours de l'EHPAD sont possibles dans le respect strict des gestes barrière sur les horaires de visite (de 13h30 à 17h).</p> <p>Le port du masque pour le résident est obligatoire à l'extérieur de l'établissement. Celui-ci doit donc être en mesure de comprendre la démarche et de supporter le port du masque.</p>				
Les sorties en famille	<p>Elles sont autorisées en week-end ou hors week-end, quel que soit le statut vaccinal du résident, après information préalable de l'établissement :</p> <p>Le WE sur une journée complète (départ à 10 heures ou 11heures et retour avant 17 heures) ou sur tout le WE (départ le vendredi avant 17h et retour le dimanche avant 17h)</p> <p>Dans tous les cas, au retour dans l'établissement, une extrême vigilance sur l'apparition de symptômes sera portée :</p> <p>Pour un résident vacciné : en cas de symptomatologie, il sera effectué obligatoirement un test RT-PCR à J+4 et à J+7.</p> <p>Pour un résident non vacciné : le test RT-PCR sera systématique à J+4 et J+7 avec mesures d'isolement (aux repas collectifs et aux activités collectives) pendant 7 jours</p>				

Les autres assouplissements au quotidien pour les résidents :	
<i>Activités collectives dans les espaces intérieurs et extérieurs de l'EHPAD</i>	<p>Possibles en petits groupes, tenant compte du statut vaccinal ou immunitaire avec une vigilance renforcée pour les personnes non vaccinées.</p> <p>Liberté d'accès aux espaces extérieurs de l'établissement.</p> <p>Reprise progressive des interventions des Amis de l'hôpital (bénévoles) envisagée en salle d'activités (pas plus de 10 résidents) et schéma vaccinal complet exigé pour les bénévoles intervenant.</p>
<i>Repas collectifs</i>	<p>Repas en petits groupes, tenant compte du statut vaccinal ou immunitaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distanciation entre les tables ; - Installation en quinconce et/ou distanciation la plus grande possible entre les résidents installés à la même table.
<i>Les admissions</i>	Autorisées sans les conditionner au statut vaccinal de la personne

Ces mesures d'assouplissements seront mises en œuvre à compter du
jeudi 27 mai 2021

Cette étape supplémentaire d'organisation d'un retour progressif à une vie normale impose la plus grande vigilance et la responsabilité de chacun à préserver la sécurité des personnes âgées hébergées.

Nous informons l'ensemble des familles que des cas positifs sporadiques se déclarent encore au sein de l'établissement. La crise sanitaire de la COVID 19 n'est pas encore totalement éteinte. L'équipe de Direction a rappelé aux personnels l'extrême vigilance à conserver pour éviter l'apparition de cluster.

Aussi, pour les personnels de l'établissement, il est rappelé, l'enjeu éthique qui s'attache à ce qu'ils se fassent vacciner pour ceux qui le peuvent (à ce jour, 60% des professionnels sont vaccinés).

Dans cet esprit de responsabilité qui doit être également celui des familles, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Philippe ROURESSO
Directeur Général

